

Le parcours des nouveaux étudiants en licence varie sensiblement selon leurs caractéristiques scolaires. Les bacheliers généraux « à l'heure » réussissent mieux que les bacheliers généraux en retard et surtout que les bacheliers technologiques. Près des trois quarts des lauréats d'une licence poursuivent en master ou en IUFM l'année suivante.

Le suivi du parcours d'un panel de bacheliers inscrits en 1^{re} année de licence après leur baccalauréat montre que 33 % d'entre eux ont quitté la filière à l'issue de la première ou de la deuxième année (*graphique 01*). Ils se sont le plus souvent réorientés dans une autre filière, un IUT, une STS ou une école ; dans certains cas il s'agit de la formation qu'ils souhaitaient initialement. Seul un sur dix a interrompu ses études et sort sans autre diplôme que son baccalauréat.

Au total, 38 % de ceux qui s'étaient inscrits en licence après leur baccalauréat réussissent leur licence en trois ans (*graphique 02*). Les résultats diffèrent sensiblement selon le parcours antérieur des nouveaux étudiants : 51 % des bacheliers généraux « à l'heure » ont décroché une licence en trois ans, alors que ce n'est le cas que de 30 % des bacheliers généraux en retard et de seulement 10 % des bacheliers technologiques.

La réussite des étudiants inscrits en licence professionnelle est forte : 88 % d'entre eux obtiennent leur diplôme en un an et les résultats des bacheliers technologiques (87 %), et même professionnels (86 %), sont très proches de ceux des bacheliers généraux (89 %). Ainsi, au stade de la licence professionnelle, le baccalauréat d'origine des étudiants n'a plus d'effet sur la réussite. Au final, au bout de deux ans, la réussite en licence professionnelle s'élève à 90 % (*tableau 03*).

Les trois quarts des lauréats d'une licence générale poursuivent leurs études à l'université l'année

suivante. Les plus nombreux (63 %) s'inscrivent en master (*tableau 04*). Leur part varie fortement selon la discipline d'obtention de la licence : elle est très forte en droit (85 %), en sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers (74 %) et en sciences économiques (71 %). En revanche, les poursuites en master sont les moins élevées en lettres (49 %) et surtout en STAPS (37 %). Mais c'est aussi dans ces disciplines que les étudiants sont les plus nombreux à se diriger vers un IUFM. Au total, près d'un lauréat d'une licence générale sur dix rejoint un IUFM l'année suivante.

Parmi les inscrits en maîtrise ou en première année de cursus master (M1) en 2004-2005, 45 % poursuivent l'année suivante en M2 et 16 % redoublent leur année de M1 (*graphique 05*). Les autres quittent le cursus master, qu'ils aient ou non validé la première année. Certains se réorientent vers une autre formation universitaire (6 %) ou préparent un concours de l'enseignement en IUFM (5 %), mais le plus souvent ils quittent l'université (28 %), qu'ils continuent ou non leurs études dans une autre voie. Au total, 38 % des étudiants inscrits initialement en master réussissent leur master en deux ans, durée théorique d'obtention de ce diplôme et 45 % sont diplômés au bout de trois ans.

Deux sources différentes ont été utilisées pour appréhender la réussite à l'université :

- le suivi de panels d'élèves (graphiques 01 et 02) : ils décrivent le parcours d'étudiants qui se sont inscrits en licence à la rentrée suivant l'obtention de leur bac et qui sont présents dans cette formation à la date du 31 octobre. Ils appartiennent au panel d'élèves entrés en 6^e en 1995 et parvenus au baccalauréat entre 2002 pour les premiers et 2006 pour les derniers (voir aussi méthodologie de la fiche 08).

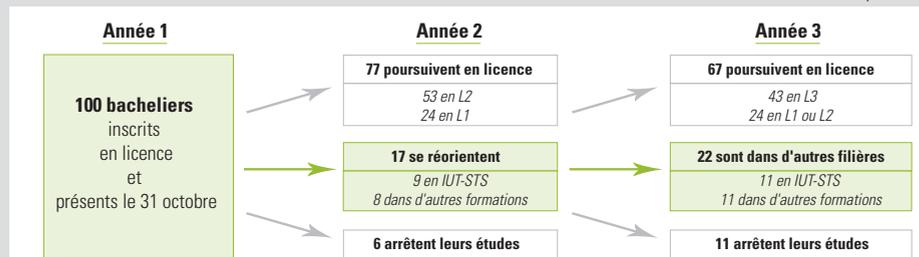
- les fichiers SISE (Système d'Information sur le Suivi des Étudiants) (tableaux 03 et 04, graphique 05) : ils recensent des inscriptions administratives d'étudiants, qui peuvent dans certains cas ne s'être jamais présentés dans leur formation ou avoir abandonné très rapidement.

La réussite en licence professionnelle est un indicateur longitudinal. Elle est calculée à partir de la cohorte des entrants pour la première fois en 2005 dans cette formation. Ces entrants sont suivis deux années de suite. La part des inscrits en première année de master qui obtiennent leur diplôme en deux et trois ans est appréhendée à partir d'une cohorte d'inscrits en M1 suivie durant trois années consécutives. En 2004-2005, la première année de master regroupe à la fois les maîtrises antérieures à l'adoption du schéma LMD et le M1 proprement dit.

Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES.
Champ : France entière (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle Calédonie), France métropolitaine pour le panel.

01 Parcours des bacheliers inscrits en licence après leur baccalauréat (en %)

France métropolitaine



Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES (suivi après le baccalauréat d'un panel d'élèves entrés en 6^e en 1995 et parvenus au baccalauréat entre 2002 et 2006).

03 Réussite des inscrits en licence professionnelle en 2005-2006 selon la filière du baccalauréat (en %)

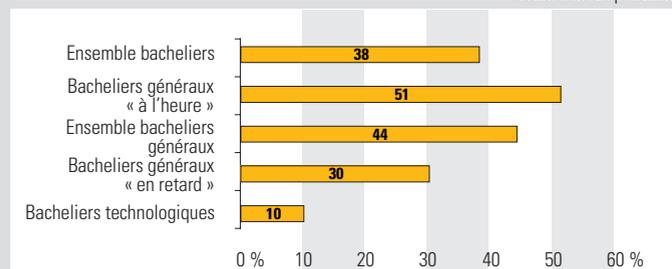
France entière

Filière de baccalauréat	Réussite en 1 an	Réussite en 2 ans
Baccalauréat général	88,8	90,7
Baccalauréat technologique	87,3	89,1
Baccalauréat professionnel	86,1	87,9
Ensemble baccalauréat	88,1	89,9

Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES (enquête SISE).

02 Taux d'obtention de la licence en 3 ans des bacheliers inscrits en L1 le 31 octobre suivant leur baccalauréat (en %)

France métropolitaine



Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES (suivi après le baccalauréat d'un panel d'élèves entrés en 6^e en 1995 et parvenus au baccalauréat entre 2002 et 2006).

04 Devenir des lauréats d'une licence générale en 2007 suivant la discipline d'obtention de la licence (en %)

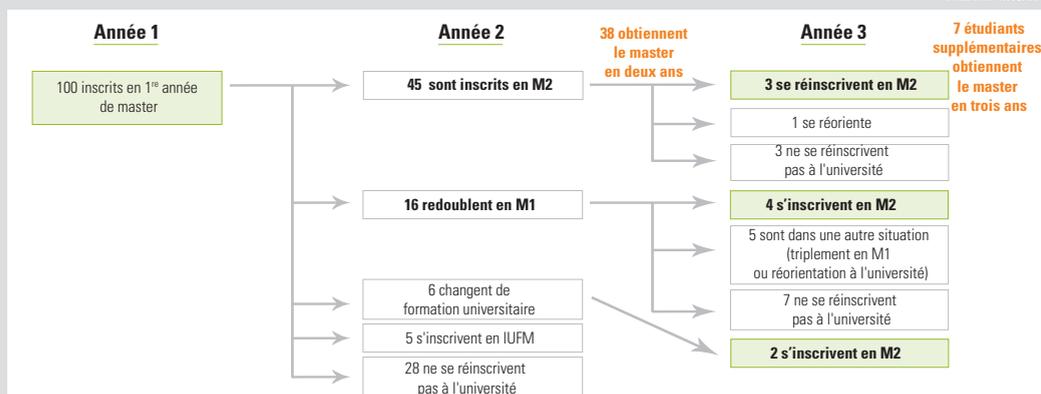
France entière

Discipline	Part de licenciés poursuivant en master en 2007-2008	Part de licenciés poursuivant en IUFM en 2007-2008
Droit	85,3	0,4
Sciences économiques	70,6	1,0
AES	64,1	4,0
Lettres-Arts	49,2	17,0
Langues	50,8	10,4
Sciences humaines	55,8	11,5
Sciences de la vie, santé, terre et univers	73,7	7,8
Sciences fondamentales et applications	69,9	11,6
STAPS	36,9	26,4
Total	63,0	9,3

Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES (enquête SISE).

05 Devenir des inscrits en M1 en 2004-2005 (en %)

France entière



Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES (enquête SISE).

La réussite des étudiants inscrits dans une filière professionnelle courte est importante. Les lauréats d'un BTS et surtout d'un DUT poursuivent de plus en plus souvent leurs études, grâce en particulier à la création de la licence professionnelle. La très grande majorité des bacheliers qui se sont orientés en classe préparatoire scientifique ou commerciale ont rejoint une grande école après deux ou trois ans passés en classe préparatoire.

Parmi les bacheliers qui se sont inscrits en STS après leur bac, 56 % obtiennent leur diplôme deux ans plus tard (*tableau 01*). Les autres redoublent ou, dans de rares cas, ont changé de filière. Mais un sur cinq a abandonné ses études sans avoir obtenu aucun diplôme de l'enseignement supérieur. Les parcours varient fortement selon le profil scolaire des bacheliers : 77 % des bacheliers généraux ont réussi leur BTS en deux ans, contre 38 % seulement des bacheliers professionnels, aussi nombreux à être sortis sans diplôme du supérieur (37 %).

Le taux d'obtention du DUT (*tableau 02*) prend en compte l'ensemble des étudiants inscrits pour la première fois dans un IUT en 2004 : les deux tiers obtiennent leur DUT en deux ans et 77 % au bout de trois ans. La réussite en deux ans des bacheliers généraux est nettement plus forte que celle des bacheliers technologiques et professionnels. Les chances de succès en deux ans sont meilleures dans le secteur des services, alors que sur trois années, elles sont légèrement supérieures dans le secteur de la production.

Les poursuites d'études après un DUT ou un BTS se sont sensiblement accrues, grâce en particulier à la création de la licence professionnelle (*tableau 03*). 81 % des lauréats d'un DUT et 45 % des lauréats d'un BTS obtenus deux ou trois ans après le baccalauréat, quelle que soit l'orientation initiale, continuent leurs études après l'obtention de leur diplôme : la hausse est respectivement de 17 et de 11 points par rapport au précédent panel de bacheliers six ans plus tôt. Plus de la moitié des titulaires d'un DUT et un quart

des titulaires d'un BTS s'inscrivent en licence générale ou professionnelle l'année suivante.

Au total, près de 150 000 diplômes de l'enseignement supérieur court ont été délivrés en 2007 (*graphique 04*), mais leur nombre stagne depuis ces cinq dernières années ; les trois quarts sont des BTS. Parallèlement, les diplômes universitaires de niveau bac + 5 poursuivent leur croissance : 95 700 masters ont été délivrés en 2007, soit près de 40 000 de plus qu'en 2000. Par ailleurs, 27 500 diplômes d'ingénieurs ont été obtenus à la session 2007 contre 24 600 en 1998, soit une progression limitée de 12 % depuis 2000.

Le parcours des bacheliers admis en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) scientifiques ou commerciales, dont huit sur dix ont obtenu leur baccalauréat avec mention, est généralement marqué par la réussite. Trois ans après leur bac, près de 80 % de ces élèves ont intégré une grande école, après avoir passé deux et parfois trois ans en CPGE (*graphique 05*). Les autres se sont le plus souvent réorientés avec succès à l'université. La situation des élèves des classes littéraires est particulière, dans la mesure où les écoles auxquelles préparent ces classes offrent peu de places chaque année : près d'un sur deux quitte cette filière au bout d'un an. Mais la quatrième année après leur bac, près des deux tiers sont inscrits en master ou dans un IUFM, ou ont rejoint une grande école ou le plus souvent un IEP.

Deux sources différentes sont utilisées :

- les graphiques 01, 03 et 04 sont issus du suivi de panels d'élèves (cf. fiche 08) qui permettent de faire un bilan du parcours des étudiants. Ainsi le graphique 01 mesure la réussite et le devenir deux ans plus tard des nouveaux bacheliers inscrits en STS après leur bac.

- l'étude de la réussite au DUT en deux ans et trois ans (*graphique 02*) est faite à partir d'une approche longitudinale ; les taux de réussite en DUT sont issus des données des fichiers SISE-inscrits et SISE-résultats. Une cohorte d'étudiants entrant pour la première fois en IUT à la rentrée universitaire 2004 est suivie pendant trois années consécutives. La méthode retenue prend en compte les réorientations des étudiants de la cohorte, que ce soit en termes de changement de spécialité comme de changement d'établissement.

Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES
Champ : France métropolitaine + DOM,
France métropolitaine pour les panels.

01 Situation en année 3 des bacheliers inscrits en STS après leur bac (en %)

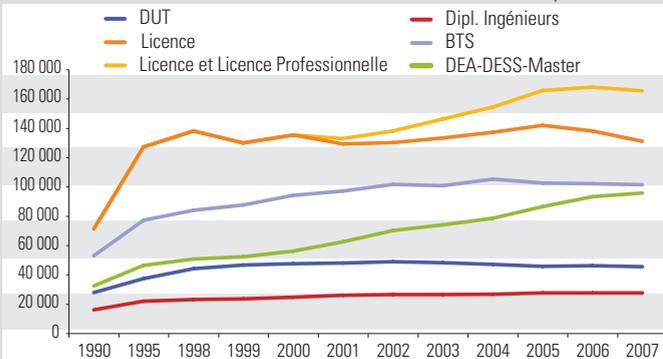
France métropolitaine

	Bacheliers généraux	Bacheliers techno.	Bacheliers professionnels	Ensemble
ont eu leur BTS	77	56	38	56
<i>poursuivent leurs études</i>	50	25	8	26
<i>ne font plus d'études</i>	27	31	30	30
n'ont pas eu leur BTS	23	44	62	44
sont toujours en STS	10	18	20	17
suivent d'autres formations	3	7	5	5
sont sortis sans diplôme du supérieur	10	19	37	22

Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES (suivi après le baccalauréat d'un panel d'élèves entrés en 6^e en 1995 et parvenus au baccalauréat entre 2002 et 2006).

04 Évolution du nombre de diplômes délivrés dans les principales formations de l'enseignement supérieur

France métropolitaine + DOM



Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES.

02 Taux d'obtention du DUT en deux et trois ans des étudiants inscrits en IUT en 2004 (en %)

France métropolitaine + DOM

Filières de baccalauréat	IUT secteur de la production		IUT secteur des services		Ensemble	
	2 ans	Cumulée en 3 ans	2 ans	Cumulée en 3 ans	2 ans	Cumulée en 3 ans
Bac L	ns	ns	69,9	75,7	69,1	74,9
Bac ES	ns	ns	76,3	82,2	76,1	82,1
Bac S	73,1	82,7	74,1	82,3	73,4	82,5
Bac général	72,9	82,4	74,9	81,6	74,1	82,0
Bac STI	51,2	66,5	48,6	61,8	50,9	65,8
Bac STG	ns	ns	58,7	67,4	58,6	67,2
Autres bac techno.	58,5	70,1	66,3	73,4	60,0	70,7
Bac technologique	52,2	66,9	57,9	67,0	55,4	66,9
Bac professionnel	29,8	41,8	40,0	47,7	36,9	45,9
Ensemble	65,6	76,9	69,0	76,4	67,6	76,6

NB : la part des diplômés correspondant à de faibles populations d'inscrits n'est pas significative (ns) et n'est donc pas publiée.

Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES (enquête SISE).

03 Poursuite d'études après un DUT ou un BTS obtenus 2 ou 3 ans après le baccalauréat (en %)

France métropolitaine

	Ensemble des élèves ayant obtenu un DUT en 2 ou 3 ans		Ensemble des élèves ayant obtenu un BTS en 2 ou 3 ans	
	panel 1989	panel 1995	panel 1989	panel 1995
Poursuites à l'université	31	54	10	25
<i>dont : licence professionnelle</i>	1	23	-	15
Poursuites dans d'autres formations	33	27	24	20
Total des poursuites d'études	64	81	34	45
<i>dont par alternance</i>	12	12	7	12

Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES (suivi après le baccalauréat des panels d'élèves entrés en 6^e en 1989 et 1995 et parvenus au baccalauréat entre 2002 et 2006).

05 Parcours des bacheliers inscrits en classes préparatoires scientifiques ou commerciales après leur bac (en %)

France métropolitaine



Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES (suivi après le baccalauréat d'un panel d'élèves entrés en 6^e en 1995 et parvenus au baccalauréat entre 2002 et 2006).

Le niveau de diplôme de la population française âgée de 25 à 64 ans progresse, bien qu'il demeure encore relativement faible. Les cohortes qui viennent d'arrêter leurs études comptent quant à elles 41 % de diplômés de l'enseignement supérieur et 40 % de diplômés du second cycle de l'enseignement secondaire.

La France partage avec les pays latins et l'Allemagne de faibles proportions de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les adultes. Les enseignements secondaires et supérieurs y étaient peu développés, comparés aux Etats-Unis et à certains pays européens, quand ont été scolarisées les générations qui ont actuellement 60 ans. Toutefois, les générations les plus jeunes ont bénéficié de progrès importants des enseignements secondaire et supérieur. La proportion de diplômés de l'enseignement supérieur au sein des générations âgées de 25 à 34 ans situe en 2007 la France parmi les pays les plus avancés (*graphique 01*).

Les générations récentes, nées de 1978 à 1982, comptent 41 % de diplômés de l'enseignement supérieur, pour 20 % parmi celles nées au début des années 1960. Ce pourcentage était un peu plus élevé parmi leurs aînées (*graphique 02*). La Loi de finances prévoit de conduire à un diplôme d'enseignement supérieur 50 % d'une génération en 2010.

De même, 41 % des jeunes des cohortes qui viennent d'interrompre leurs études sont diplômés de l'enseignement supérieur. 10 % des jeunes sortants ont une licence ou une maîtrise, 14 % un diplôme attestant la réussite d'un cycle master (cinq ans) et 1 % un doctorat de recherche. Par ailleurs, 16 % des jeunes sortants ont validé des études supérieures plus courtes et finalisées (BTS, DUT, diplômes d'études paramédicales et sociales) (*tableau 03*).

Ces enquêtes mesurent les diplômes délivrés aux jeunes par l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur, quels qu'ils soient. Sur les co-

hortes 2005 à 2007, les jeunes qui ont arrêté leurs études supérieures sans en retirer de diplôme représentaient 20 % de ceux qui ont suivi des études supérieures (soit environ 74 000 par an). Le « panel 1989 » atteste de performances similaires, en enquêtant une même cohorte à diverses étapes de son parcours. La France a pour objectif de ramener ce pourcentage de jeunes qui ont étudié dans l'enseignement supérieur sans en retirer de diplôme à 15 % en 2010.

Par ailleurs, 40 % des dernières cohortes de sortants sont diplômées du second cycle de l'enseignement secondaire et 19 % ont un niveau d'études inférieur (ils sortent sans CAP, BEP ou baccalauréat). Près d'un quart des jeunes a pour diplôme le plus élevé un baccalauréat ou un brevet professionnel ou de technicien. Ce groupe comprend les jeunes qui ont échoué dans l'enseignement supérieur et les 13 % de jeunes qui ont arrêté leurs études après une classe de terminale, professionnelle dans la majorité des cas. Enfin, respectivement 8 % et 9 % des sortants ont pour diplôme le plus élevé un certificat d'aptitude ou un brevet d'étude professionnels.

Le graphique 01 repose sur les données des enquêtes sur les forces de travail dont l'enquête Emploi de l'INSEE est la composante française. Les statistiques du graphique 02 et du tableau 03 s'appuient également sur les enquêtes Emploi de l'INSEE. Le « panel 1989 » est une enquête de la DEPP auprès d'un échantillon d'élèves interrogés depuis son entrée en sixième en 1989 (« panel 1989 »).

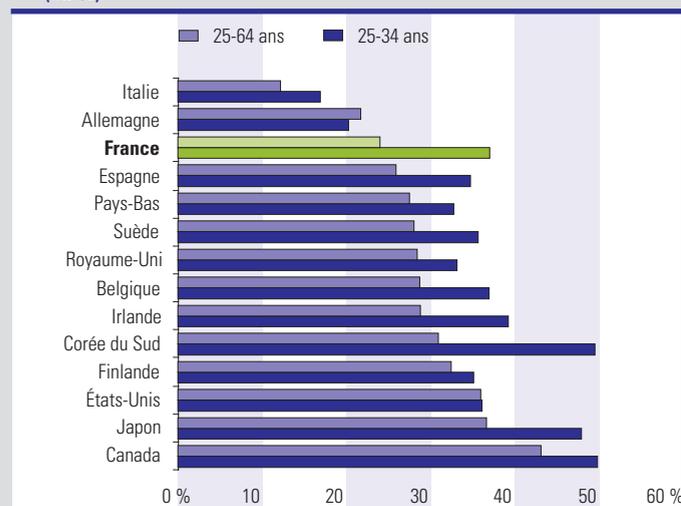
Le graphique 02 présente les diplômes obtenus en fonction de la génération, soit de l'année de naissance. Par souci d'homogénéité, les données sont recueillies auprès de générations qui ont le même âge (25 à 29 ans en début d'année) : les statistiques sur les générations 1961-1965 proviennent de l'enquête de 1991, celles sur les générations 1966-1970 de l'enquête de 1996, et ainsi de suite. Ce graphique portait sur le seul premier trimestre 2006 dans l'édition précédente. La période de référence a été étendue à l'année entière pour confirmer l'évolution entre 2006 et 2008.

La sortie de formation initiale est la première interruption des études, selon la définition statistique qui a cours ici. Les statistiques sur les cohortes qui arrêtent leurs études une année « n » sont extraites des données de l'année suivante (« n+1 »). Cette évaluation est délicate. Les jeunes sont instables après l'interruption de leurs études. Les cohortes sont représentées par des échantillons de petite taille. Pour limiter les risques, les statistiques sont des moyennes sur trois cohortes : 2007 enquêtée en 2008, 2006 enquêtée en 2007 (profil particulier), 2005 enquêtée en 2006. La répartition de diplômes en fonction des cursus « licence master doctorat » peut être affinée.

Ces données sont fondées sur les pondérations du dernier recensement (RP 2006) et peuvent présenter de menues différences avec les éditions précédentes.

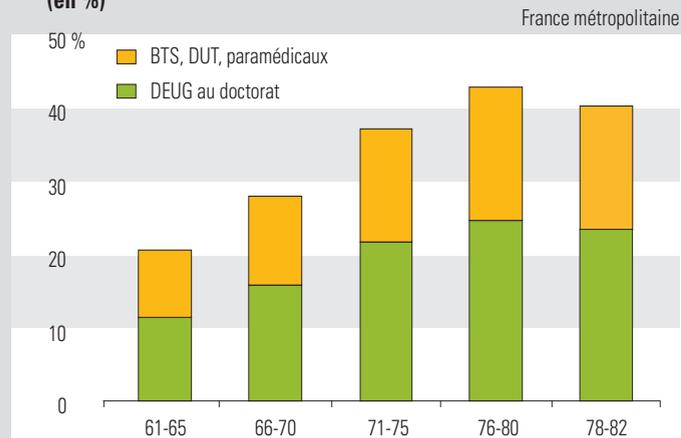
Sources : OCDE et MEN-MESR-DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE. Champ : France métropolitaine.

01 Part de la population diplômée de l'enseignement supérieur en 2007 (en %)



Source : OCDE, édition 2009 de « Regards sur l'éducation ».

02 Part des diplômés de l'enseignement supérieur selon la génération (en %)



Lecture : en 2008, 40 % des jeunes nés de 1978 à 1982 déclarent début 2008 posséder un diplôme d'enseignement supérieur pour 21 % des générations nées au début des années 60 début 1991.

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE de Mars 1991, 1996, 2001, 2006 et 2008 (moyennes annuelles).

03 Répartition des cohortes de sortants de formation initiale en fonction de leur diplôme le plus élevé

France métropolitaine

Diplôme le plus élevé	CITE*	Cohortes 2002-2004 (moyenne)		Cohortes 2005-2007 (moyenne)	
		Milliers	%	Milliers	%
Doctorat (sauf santé)	6	6	1	6	1
Diplôme de docteur en santé (médecine...)	5A	7	1	6	1
Diplôme d'études approfondies, Magistère	5A	12	2	11	2
Diplôme d'ingénieur	5A	20	3	24	3
Autres diplômes d'écoles	5A	25	3	21	3
Diplôme d'études supérieures spécialisées	5A	30	4	39	5
Total « niveau master »	5A	94	13	101	14
Maîtrise	5A	39	5	25	3
Licence	5A	42	6	51	7
Total « niveau licence »	5A	81	11	77	10
DEUG	5A	8	1	4	0
Total cursus pouvant conduire à la recherche	5A	189	26	188	25
Diplômes paramédicaux et sociaux (infirmières, ...)	5B	24	3	23	3
Diplôme universitaire de technologie (DUT), DEUST	5B	17	2	12	2
Brevet de technicien supérieur (BTS) et équivalents	5B	86	12	81	11
Total cursus finalisés	5B	127	17	116	16
Total enseignement supérieur	5/6	316	43	304	41
Baccalauréat ou équivalent	3A/C	167	23	171	23
dont : ont étudié dans l'ens. supérieur	3A/C	71	10	74	10
CAP, BEP ou équivalent	3C	127	18	126	17
Total diplômés du 2nd cycle du secondaire	3A/C	294	41	297	40
Diplôme national du brevet (DNB)	2	43	6	64	9
Sans diplôme	0/2	74	10	77	10
Total DNB et moins	0/2	117	16	141	19
Ensemble des sortants		727	100	742	100

* La classification internationale type des enseignements (CITE) de l'UNESCO permet de définir des indicateurs comparables dans les différents pays (cf. annexe).

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE 2003 à 2008 (moyennes annuelles).

Le baccalauréat et l'enseignement supérieur sont plus ouverts aux jeunes des différents groupes sociaux. Les doctorats et diplômes des grandes écoles sont plus sélectifs socialement que les diplômes technologiques courts, tels les BTS et DUT.

Les développements quantitatifs des enseignements secondaires puis supérieurs se sont traduits par une ouverture à une population plus large. Cette ouverture et ses limites sont évaluées ici, de façon générale, en comparant les proportions dans lesquelles les enfants de différents groupes sociaux franchissent les étapes du baccalauréat et de l'entrée dans l'enseignement supérieur, et se répartissent en fonction de leur diplôme le plus élevé entre 25 et 29 ans.

Dans les générations des années quarante, plus de deux enfants de cadres sur trois étaient titulaires d'un baccalauréat, pour seulement 6 % des enfants d'ouvriers. Parmi les dernières générations, nées autour de 1980, la moitié des enfants d'ouvriers sont bacheliers (*graphique 01*). La progression a été particulièrement rapide en l'espace de dix ans, entre les générations nées de 1964 à 1968, et de 1974 à 1978. Le fort développement quantitatif de la fin des années quatre-vingt a contribué, de ce point de vue, à la réduction des inégalités scolaires.

Dans la continuité des progrès accomplis dans l'enseignement secondaire, l'enseignement supérieur a beaucoup élargi son recrutement au début des années quatre-vingt-dix.

Ainsi, 54,2 % des jeunes de 20 à 24 ans ont accès à l'enseignement supérieur en 2007 contre 34,5 % en 1991. Près de deux fois plus d'enfants d'ouvriers et d'employés ont suivi des études supérieures en 2001 qu'en 1991. L'accès à l'enseignement supérieur des enfants d'indépendants, cadres, enseignants et intermédiaires a alors augmenté en valeur absolue d'autant (19 points) (*graphique 02*). Pour autant, les

inégalités d'accès entre ces deux groupes sont comparables aujourd'hui à celles du début des années quatre-vingt-dix.

Élever à 50 % en 2010 la proportion d'enfants d'ouvriers et d'employés âgés de 20-21 ans entreprenant des études supérieures est un objectif de la Loi organique relative aux Lois de finances ; ils sont 40 % en 2007 à 20-21 ans (échantillon peu significatif) comme de 20 à 24 ans et cette proportion n'a que peu varié en 8 ans. En 2007, les enfants d'indépendants, cadres, enseignants et intermédiaires des générations 1977-1981 sont près de deux fois plus souvent diplômés de l'enseignement supérieur que les enfants d'ouvriers et d'employés. Les inégalités entre ces deux groupes sociaux ont légèrement diminué entre les générations 1967-1971 (observées en 1997) et 1977-1981 (observées en 2007) (*graphique 03*). Les réussites d'études longues en grande école ou université (masters et doctorats) sont 3 à 4 fois plus fréquentes parmi les enfants d'indépendants, cadres, enseignants et intermédiaires que parmi ceux d'ouvriers et d'employés. Tandis que les proportions de jeunes, dont le diplôme le plus élevé est un BTS, DUT ou un diplôme paramédical ou social, ne varient entre ces deux groupes que dans un rapport de 1,5 à 1. Par ailleurs, des proportions comparables des jeunes des deux groupes sociaux ont eu accès à l'enseignement supérieur et en sont sortis sans diplôme ; par conséquent, compte tenu des moindres flux de jeunes de milieux « employés ou ouvriers » commençant l'enseignement supérieur, les taux d'échec dans le supérieur sont plus importants pour les enfants d'ouvriers et d'employés.

Ces trois graphiques sont basés sur des enquêtes de l'INSEE.

Le graphique 01 porte sur des **générations**, c'est-à-dire des jeunes nés la même année, interrogés autant que possible au même âge (pour une meilleure comparabilité). Ses données proviennent des enquêtes FQP (Formation qualification professionnelle) et Emploi de l'INSEE (enquête de 1990 pour les générations nées de 1964 à 1968, de 1995 pour les natifs de 1969 à 1973, et ainsi de suite). Le graphique fournit également la dernière situation connue, ici celle des générations 1981-1985 en 2007, en partie prises en compte parmi les précédentes. Cet indicateur porte sur l'accès au baccalauréat et ne tient pas compte, en principe, des diplômes qui lui sont équivalents.

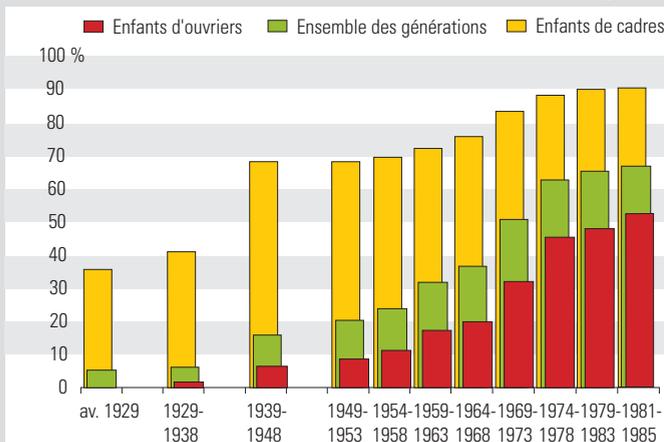
Les graphiques 02 et 03 portent sur des **groupes d'âges**. Les données des graphiques 02 et 03 proviennent des enquêtes emploi de l'INSEE ; le graphique 02 porte sur les deux premiers trimestres (depuis 2003) et le graphique 03 sur l'ensemble de l'année (moyenne annuelle).

Le « **origine sociale** » est appréhendée par la catégorie socioprofessionnelle des parents, en donnant la priorité au père. La CSP d'un retraité ou d'un chômeur est normalement celle de son dernier emploi. La profession de la mère est substituée à celle du père lorsqu'il est absent ou décédé.

Source : INSEE, enquêtes Emploi et Formation et Qualification Professionnelle (FQP).
Champ : France métropolitaine.

01 Obtention du baccalauréat selon la génération et le milieu social

France métropolitaine

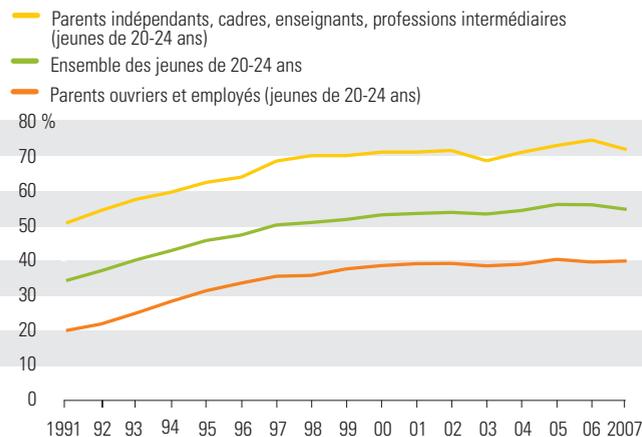


Lecture : parmi les jeunes nés de 1981 à 1985, 88 % de ceux dont le père est cadre ou bachelier, contre 49 % des jeunes de père ouvrier. C'est nettement plus que dans les générations des années 30, où 41 % des enfants de cadres obtenaient le baccalauréat, contre 2 % seulement des enfants d'ouvriers.

Sources : calculs Centre Maurice Halbwachs à partir des enquêtes Formation et qualification professionnelle et DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE.

02 Accès à l'enseignement supérieur des jeunes de 20-24 ans selon leur origine sociale, de 1984 à 2007

France métropolitaine

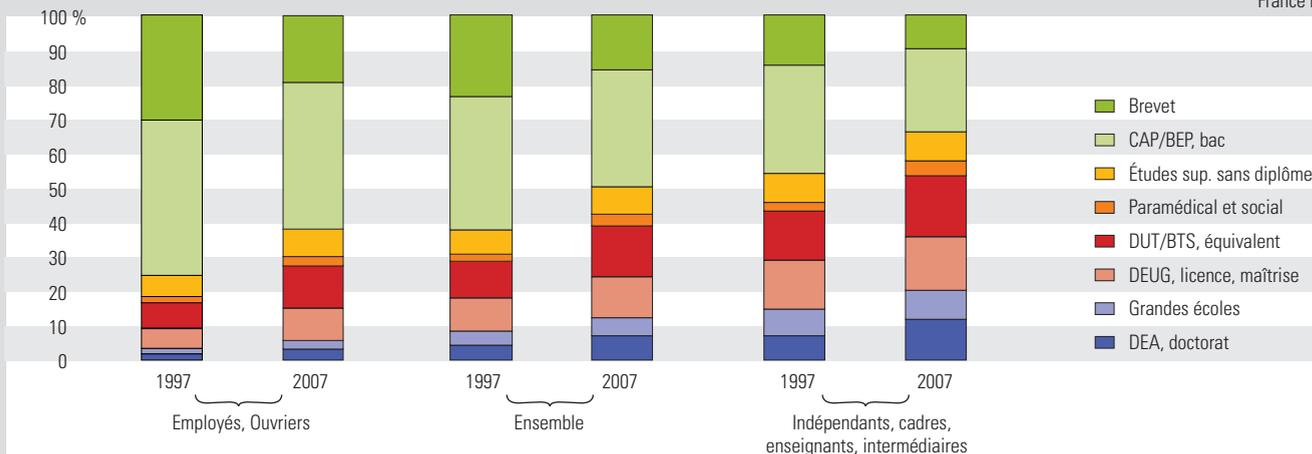


Lecture : 71 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans dont les parents sont indépendants, cadres ou membres des professions intermédiaires suivent (ou ont suivi) des études supérieures, pour 40 % des enfants d'ouvriers, au premier semestre 2007. (Cette profession est en priorité celle de leurs pères.)

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes emploi de l'INSEE, 1990 à 2007 (deux premiers trimestres depuis 2003).

03 Diplômes des jeunes âgés de 25 à 29 ans en fonction du milieu social (en 1997 et 2007)

France métropolitaine



Lecture : en 2007, 30 % des enfants d'employés et ouvriers âgés de 25 à 29 ans déclarent détenir un diplôme d'enseignement supérieur, contre 58 % des enfants d'indépendants, cadres, enseignants et intermédiaires ; 6 % des premiers déclarent un Doctorat, un Master ou un diplôme d'école contre 20 % des seconds.

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes emploi de l'INSEE de 1997 et 2007 (moyenne annuelle).

Un diplôme de l'enseignement supérieur est un atout pour trouver un emploi et exercer une profession supérieure ou intermédiaire. Peu après l'interruption des études, cependant, l'insertion sur le marché du travail dépend beaucoup de la conjoncture.

Depuis trente ans, les diplômés de l'enseignement supérieur ont, peu après la fin de leurs études, un taux de chômage inférieur à celui des autres jeunes (*graphique 01*). Pour autant, diplômés comme non diplômés subissent les variations de la conjoncture depuis 1993 : leurs taux de chômage présentent les mêmes fluctuations d'année en année que la moyenne.

Ces variations ont eu un impact déterminant sur les conditions d'insertion des jeunes après l'interruption de leurs études. Le marché du travail était très favorable au premier semestre 2008. Le taux de chômage des diplômés du supérieur est alors inférieur de 4 points à celui du premier semestre 2007, pour ceux qui ont interrompu leurs études depuis un à quatre ans. En retour, la dégradation récente fait anticiper des difficultés accrues d'insertion en 2009.

En début de carrière, le statut professionnel dépend du niveau de diplôme. Les diplômés de l'enseignement supérieur exercent cinq fois plus souvent (67 %) que les diplômés du second cycle du secondaire (13 %) une profession intellectuelle supérieure (cadre, enseignant, chef d'entreprise) ou intermédiaire (technicien, etc.), cinq ans environ après avoir interrompu leurs études (*graphique 02*). À l'inverse, les diplômés du second cycle du secondaire sont trois fois plus souvent ouvriers ou employés (63 % contre 21 %). La majorité des diplômés des grandes écoles et des troisièmes cycles universitaires sont cadres, exercent une profession libérale ou sont chefs d'entreprise, en 2007. Les diplômés des licences et maîtrises sont plus souvent enseignants. Pour leur part, les diplômés du secteur paramédical

et social sont presque tous infirmiers ou éducateurs. Les enseignements technologiques supérieurs en deux ans conduisent leurs diplômés à des situations plus hétérogènes. Deux tiers des diplômés des DUT exercent une profession intermédiaire ou supérieure, contre moins de 45 % des BTS, cinq ans environ après la fin de leurs études. Les titulaires des DUT et BTS orientés vers l'industrie accèdent davantage aux professions intermédiaires que leurs homologues des services.

Les emplois occupés par les cohortes récentes, sont, plus souvent qu'en moyenne, des professions intellectuelles supérieures (*tableau 03*). C'est dû au fait que les cohortes récentes sont plus diplômées que leurs aînées ; ce facteur est donc plus influent que l'expérience, plus longue, de ces dernières.

Dans les pays de l'OCDE, le taux d'emploi des diplômés de l'enseignement supérieur est supérieur à celui des diplômés de l'enseignement secondaire de second cycle, parmi les adultes de 25 à 64 ans. Et le plus souvent, celui-ci dépasse 80 % (*graphique 04*). Inférieur à ceux des Scandinaves, le taux d'emploi des diplômés français est comparable à ceux de leurs homologues espagnols et nord-américains.

Les données de cette page proviennent des enquêtes Emploi de l'INSEE, pour la France. Pour plus de précision sur les études accomplies et les conditions d'insertion, on se reportera aussi aux résultats des enquêtes « Génération » (Premiers pas dans la vie active de la génération 2004, *Quand l'école est finie*, Céreq, 3^e trimestre 2008).

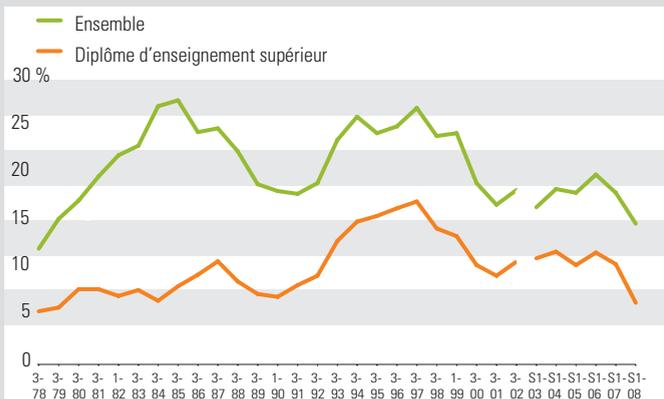
Le graphique 01 porte sur les cohortes qui ont interrompu leurs études depuis un à quatre ans, soit de 2004 à 2007, en 2008. Le graphique 02 et le tableau 03 portent sur les cohortes qui ont interrompu leurs études depuis sept à trois ans (« environ » cinq ans), soit de 2000 à 2004, en 2007. Ciblant les bénéficiaires retirés d'un diplôme d'enseignement supérieur, ces données ne tiennent pas compte des jeunes ayant suivi des études supérieures sans y obtenir de diplôme.

Les **professions intellectuelles supérieures** (*tableau 03*) sont : les professions libérales, les cadres de la fonction publique, les cadres commerciaux et techniques des entreprises, les ingénieurs, les professeurs et professions scientifiques, les journalistes (*classification PCS*). Les chefs d'entreprise d'au moins 10 salariés sont classés avec cette catégorie. En revanche, les professeurs d'écoles, bien que de catégorie A, sont assimilés (comme les instituteurs) aux professions intermédiaires.

Sources : INSEE (enquêtes Emploi), OCDE pour les comparaisons entre pays. Champ : France métropolitaine (01 à 03), différents pays (04).

01 Évolution du taux de chômage 1 à 4 ans après l'interruption des études de 1978 à 2008

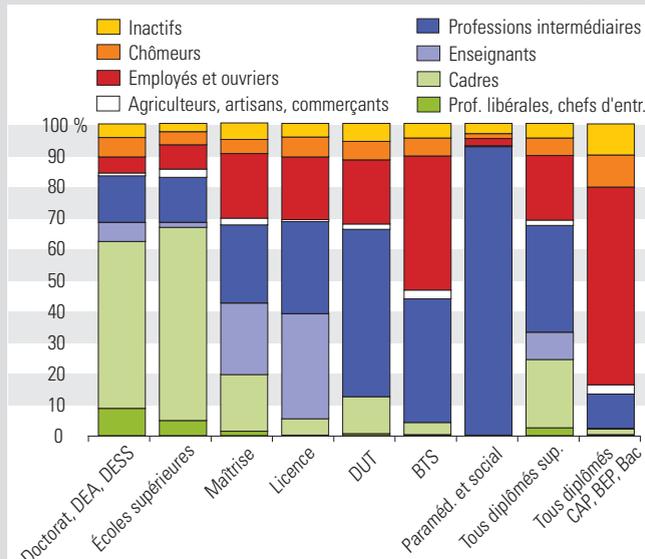
France métropolitaine



Source : calculs DEPP à partir des enquêtes emploi de l'INSEE (premier et second trimestres depuis 2003) ; rupture de série en 2003.

02 Situation professionnelle en fonction du diplôme le plus élevé 5 ans environ après la sortie de formation initiale (année 2007)

France métropolitaine



Lecture : 5 ans environ après la fin de leur formation initiale, 21 % des diplômés du supérieur sont employés ou ouvriers en 2007, pour 63 % des titulaires de CAP, BEP et des baccalauréats. À l'inverse, 67 % des diplômés de l'enseignement supérieur exercent une profession supérieure ou intermédiaire (en incluant les chefs d'entreprise), pour 13 % des diplômés du second cycle de l'enseignement secondaire.

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes emploi de 2007 de l'INSEE (moyenne annuelle).

03 Professions supérieures et chefs d'entreprise en proportion des emplois (année 2007)

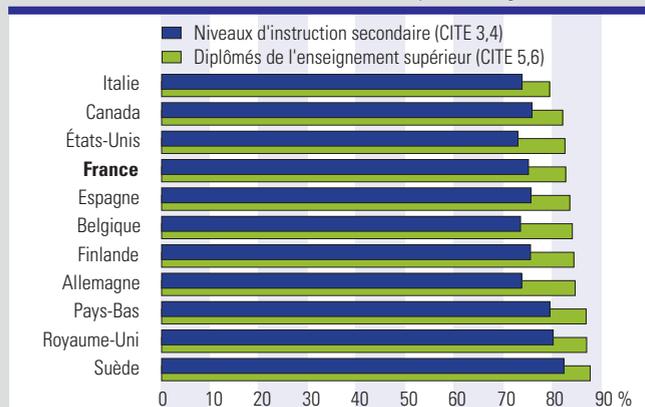
France métropolitaine

	Environ 5 ans après la fin des études	Ensemble population occupant un emploi
	en %	en %
Doctorat, DEA, DESS	75	79
Écoles supérieures	72	76
Maîtrise	38	51
Licence	14	29
Sous-total enseignement supérieur long	52	60
DUT	14	31
BTS	5	18
Paramédical et social	0	4
Sous-total enseignement supérieur court	6	18
Diplômés du supérieur	31	40
Diplômés du secondaire	3	7
Aucun diplôme	0	4
Ensemble	16,6	16,1

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes emploi de 2007 de l'INSEE (moyenne annuelle).

04 Emploi des adultes, dans différents pays, selon qu'ils aient un diplôme de l'enseignement supérieur ou un niveau d'instruction secondaire (2007)

en % des personnes âgées de 25 à 64 ans



Source : OCDE, édition 2009 de « Regards sur l'éducation » (à partir des enquêtes sur les forces de travail de 2007)

En début de carrière, la catégorie socioprofessionnelle dépend du diplôme obtenu. Grâce à leurs diplômes plus élevés, les jeunes femmes actives ont, dans l'ensemble, des postes plus qualifiés que les hommes. Un diplôme d'enseignement supérieur améliore beaucoup le salaire et la carrière, mais, cette fois, davantage pour les hommes.

Les chances d'exercer une profession de cadre supérieur, enseignant, médecin, avocat, infirmière, technicien ou représentant de commerce, dépendent avant tout du niveau de diplôme et moins de l'origine sociale. Ainsi, en 2007, en début de carrière, 79 % des diplômés des cursus longs du supérieur entrés dans la vie active exercent une profession supérieure ou intermédiaire. La proportion est de plus de 59 % pour les diplômés des cursus courts et de plus de 23 % pour ceux dont le diplôme le plus élevé est le baccalauréat (*graphique 01*). Un diplômé des cycles longs du supérieur a ainsi un avantage de 20 points sur un diplômé des cursus courts pour exercer une telle profession, bien supérieur à celui qu'ont les enfants de cadres sur ceux d'ouvriers (8 points) lorsqu'ils détiennent un diplôme d'enseignement supérieur de même catégorie.

Depuis 2002, les femmes présentes sur le marché du travail ont accès en plus fortes proportions que les hommes aux professions supérieures et intermédiaires, peu après la fin de leurs études ; en 2007, 41 % de ces jeunes actives exercent l'une de ces professions pour un peu plus de 38 % de leurs homologues masculins. Ce résultat reflète un niveau de formation initiale plus élevé des jeunes femmes présentes sur le marché du travail ; à diplôme égal, au contraire, elles ont moins accès à ces professions que les hommes.

Via le métier exercé et les responsabilités, le niveau de salaire dépend lui aussi du niveau de diplôme, mais plus nettement pour les hommes. Modérées parmi les plus jeunes, les différences de rémunérations entre niveaux de diplômes s'amplifient en fonction du déroulement de la carrière et de l'âge. Ainsi,

autour de 50 ans, le salaire médian des diplômés de l'enseignement supérieur est le double de celui des salariés sans diplôme, ce rapport s'élevant respectivement à 2,2 parmi les hommes et 2,1 parmi les femmes (*graphique 02*).

Plusieurs facteurs expliquent ces différences de rémunération. Les femmes exercent plus souvent que les hommes dans le secteur public ; leurs parcours professionnels les portent moins souvent vers des postes à responsabilité plus rémunérateurs.

Dans tous les pays, le diplôme s'avère rentable en termes de rémunérations : qu'ils soient indépendants ou salariés, plus des deux-tiers des diplômés de l'enseignement supérieur de la plupart des pays de l'OCDE perçoivent plus que la rémunération médiane. L'avantage est plus marqué en France où les trois-quarts des diplômés des universités et grandes écoles gagnent plus que la rémunération médiane (*graphique 03*). La « rentabilité » varie selon les pays, en fonction d'une part de la largeur de l'éventail des salaires, d'autre part de la part d'emplois « déclassés ».

Le graphique 01 porte sur les jeunes qui sont économiquement « actifs » (possèdent ou recherchent un emploi), le graphique 02 sur les salariés à temps plein.

Les origines socioprofessionnelles (*graphique 01*) sont regroupées en trois catégories, d'une part les chefs d'entreprise et les professions supérieures et intermédiaires, d'autre part les ouvriers, enfin les employés, agriculteurs, artisans et commerçants. Le secteur public recouvre les emplois de la Fonction publique d'État, hospitalière et des collectivités territoriales, mais exclut les entreprises publiques.

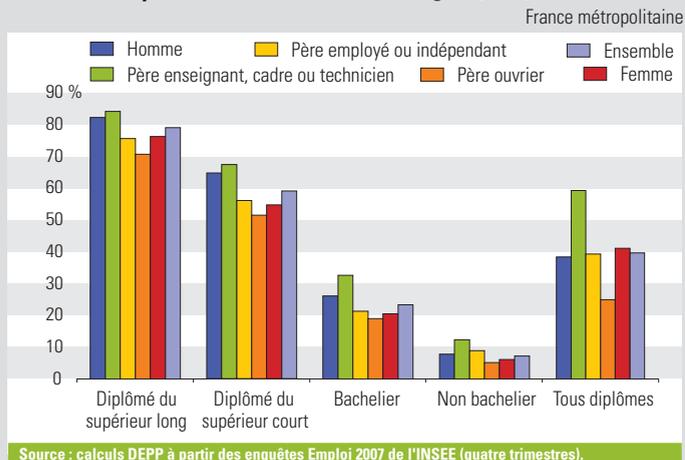
Une médiane, de salaires ou de rémunérations, partage la population en deux groupes égaux, d'un côté ceux qui gagnent davantage, de l'autre ceux qui gagnent moins. Le graphique 02 fournit des médianes de salaire pour chacune des catégories.

Le graphique 03 définit des tranches de rémunérations à partir du gain médian (unique) de la population occupant un emploi (25-64 ans de tous niveaux d'études) ; les revenus des indépendants sont pris en compte dans les données françaises.

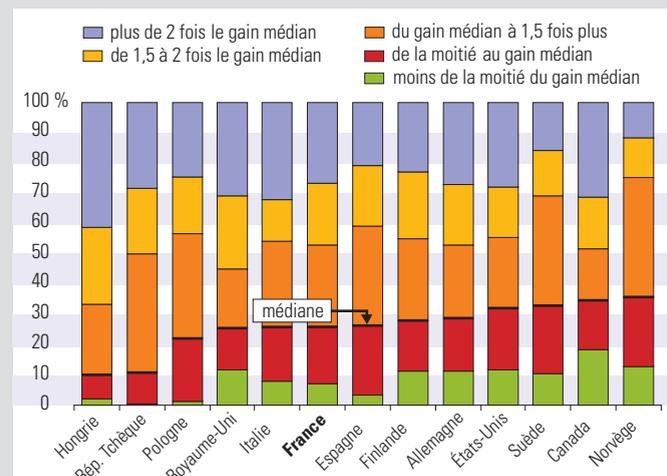
Sources : OCDE et MEN-MESR-DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE.

Champ : France métropolitaine et pays de l'OCDE.

01 Accès à une profession supérieure ou intermédiaire, selon le diplôme, le sexe et le milieu d'origine (2007)



03 Distribution des rémunérations des diplômés du supérieur dans différents pays (2006)

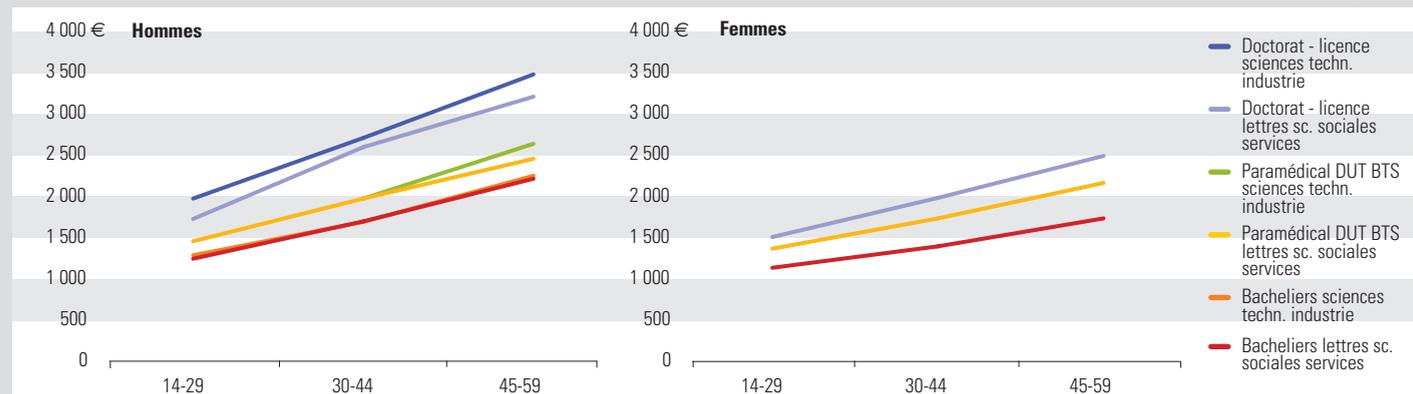


Lecture : environ 90 % des diplômés de l'enseignement supérieur long (CITE 5A ou 6) de Hongrie et de République Tchèque déclarent une rémunération supérieure au gain médian de la population âgée de 25 à 64 ans, selon les enquêtes sur les forces de travail de 2006 (mais 2005 au Canada, Norvège, Suède et 2004 en Espagne, Finlande, Italie).
Champ : diplômés de l'enseignement supérieur long (CITE 5A ou 6) âgés de 25 à 64 ans et occupant un emploi, France métropolitaine.

02 Salaires mensuels déclarés en 2007 en fonction du sexe, de l'âge, du diplôme le plus élevé et de son domaine

Salaires médians des salariés à temps plein

France métropolitaine



Lecture : âgés de 45 à 59 ans et diplômés d'études supérieures longues de sciences et technologie, la moitié des hommes déclare en 2007 percevoir un salaire net mensuel d'au moins 3 450 € (primes mensuelles incluses) ; avec un diplôme de même niveau mais plus littéraire ou orienté vers le commerce et les services, ce salaire médian est de 3190 € pour un homme et de 2500 € pour une femme (salaires formulés en euros de 2007). Les données sur des échantillons de moins de 200 individus par an ne sont pas représentées ; ceci explique l'absence de données sur les diplômées d'études scientifiques et technologiques supérieures.

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi 2007 de l'INSEE (quatre trimestres).